



L.F.F.S. BRABANT FICHE CONSEIL n° 4



ABSENCE DE L'ARBITRE Arbitre occasionnel = membre affilié

**UN MATCH DOIT TOUJOURS ETRE JOUE ET L'ARBITRE MANQUANT REMPLACE
PAR UN OCCASIONNEL**

VOICI LA MARCHE À SUIVRE 20 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE

Pour débiter les opérations, le **DÉLÉGUÉ VISITÉ** se connecte à l'adresse <https://fdm.lffs.eu/auth/login> et :

- ✓ Rechercher match
- ✓ Voir le match
- ✓ Cliquer dans le 3^{ème} cadre arbitre et cliquer sur « arbitre et validation »
- ✓ Entrer le code PIN VISITE
- ✓ Cliquer sur modifier

POUR DÉSIGNER UN MEMBRE AFFILIÉ,

- ✓ Cliquez sur arbitre occasionnel (en haut de l'écran)
- ✓ Introduisez sa date de naissance
- ✓ Rechercher membre
- ✓ Remplissez son n° de téléphone puis cliquez sur « AJOUTER »
- ✓ Un SMS avec la signature digitale lui sera envoyé
- ✓ Cliquer sur « ARBITRE 1 » et « AJOUTER »
- ✓ Fenêtre suivante cliquer sur « SAUVER »

Pour FINALISER la procédure :

- ✓ Le délégué visité demande à l'arbitre occasionnel de lui prêter son smartphone afin d'introduire l'identifiant et le mot de passe de son club

POUR DÉSIGNER UN ARBITRE

- ✓ Si le membre désigné est arbitre, son nom s'affichera en introduisant les 1^{ères} lettres de son nom.
- ✓ Choisissez-le en cliquant sur son nom ou le « + »,
- ✓ Ensuite sur ARBITRE 1 et AJOUTER (en bas de l'écran)
- ✓ Il s'affichera dans la fenêtre suivante avec son indemnité et des frais de déplacement. Il pourra faire la suite de la procédure habituelle.

En attendant l'arrivée hypothétique d'un arbitre officiel, procédez avec le délégué visiteur à la vérification des joueurs et leur n° et des cartes d'identité, ensuite faire l'appel des joueurs, notez l'heure du début de la rencontre et les scores afin de transmettre ces informations au cas où un arbitre officiel arriverait (en retard) et poursuivrait la rencontre, et ceci, lors d'un arrêt de jeu.

MEMBRE AFFILIÉ AUTORISÉ À ARBITRER UNE RENCONTRE

- 1 un arbitre neutre des groupes A à G, dans l'ordre de catégorie
- 2 un arbitre appartenant au club **visiteur**, puis **visité**
- 3 un membre licencié neutre **âgé de 18 ans ou plus**
- 4 un membre licencié ou joueur appartenant au club **visiteur**, puis **visité** (voir remarque n° 1)
- 5 et en dernier recours le délégué au terrain qui ne pourra se soustraire à cette désignation. Dans ce cas, la rencontre peut exceptionnellement avoir lieu sans délégué au terrain.
- 6 en compétition de jeunes un membre licencié d'un club participant

MATERIEL A METTRE A LA DISPOSITION DE L'ARBITRE OCCASIONNEL



- Un sifflet ;
- Une carte jaune ;
- Une carte rouge ;
- Une carte bleue (uniquement en nationale et coupe de Belgique) ;
- Un carnet/une feuille et un Bic pour noter le score

DERNIERES RECOMMANDATIONS

- ✓ Retenez bien cette procédure, pas mal d'énervement sera épargné.
- ✓ Commencez la rencontre à l'heure, pour éviter un match arrêté faute de temps
- ✓ N'oubliez pas que pendant tout ceci, l'heure avance. Feuille de match et documents d'identité n'attendent pas. Dès lors, donnez un coup de main au délégué de terrain, tout le monde sera gagnant.
- ✓ Une fois la désignation faite, l'arbitre prend en main la direction de la partie pour la mener, avec toute l'honnêteté exigée, à bon port. Il peut exercer tous les pouvoirs d'un arbitre officiel
- ✓ Un arbitre occasionnel doit céder la direction de la partie à l'arbitre officiellement désigné arrivant en retard. Un arbitre occasionnel peut céder la direction de la partie à un arbitre officiel non-désigné. Celui-ci doit attendre un arrêt de jeu pour pénétrer sur le terrain.

FEUILLE DE MATCH PAPIER

UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION

ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH : le club visité doit la renvoyer via UNE enveloppe timbrée adressée à :

**LFFS - Serge De Grève, Rue G. Biernaux, 22 / Boîte 33
1090 Bruxelles**